

PREFECTURE
Cabinet
Service des Sécurités
Polices Administratives
Affaire suivie par : M. D. CAGET
Tél. :02 37 27 70 90

Mèl : dominique.caget@cure-et-loir.gouv.fr

Chartres, le 1 5 DEC. Zu19

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, un exemplaire de mon arrêté en date de ce jour vous autorisant à modifier le système de vidéoprotection du complexe aquatique «AQUAVAL » situé rue St Hilaire à Nogent le Rotrou (28400).

J'attire votre attention sur le fait que l'autorisation préfectorale porte sur 18 caméras extérieures, et sur 10 caméras intérieures, sur 11 demandées.

En effet, la caméra intérieure n° 28, visionnant le public dans le jacuzzi est attentatoire au respect de la vie privé (art. 9 du code civil).

En outre, j'attire votre attention sur le fait que la Commission Départementale de Vidéoprotection demande que l'affichage réglementaire d'information au public soit dépourvu de toutes mentions publicitaires.

A titre d'exemple, un modèle d'affiche est joint à ce courrier.

Cette autorisation étant valable cinq ans, il vous appartient de présenter une nouvelle demande à mes services quatre mois minimum avant la date d'échéance de ce délai.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

La Préfète, Pour la Préfète, La Sous-Préfète, Directrice de Cabinet

Juliette AUBRUN

M. Rodolphe BOUSSIN

Centre aquatique « AQUAVAL »

Rue St Hilaire

28400 NOGENT LE ROTROU

